

Procès-Verbal Séance ordinaire du 14 MARS 2025

Début de séance : 18h30

Président : PERROUSSET Robert

Secrétaire de Séance : MORENO Valérie

Procuration : Jean-Laurent CHANEL a donné pouvoir à Robert PERROUSSET

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
BONA Magali GIL Olivier MORENO Valérie PERROUSSET Robert REYMONDON Denis	CHANEL Jean-Laurent	



1. Approbation du compte rendu

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le proces-verbal du 8 novembre 2024.

2. Approbation du projet aménagement du centre bourg avec demande de subventionnement aux financeurs :

M. le maire et Denis Reymondon présentent les avancées du projet et l'évolution des travaux prévus avec le cabinet d'architecte paysager EJO. Coopérative.

Monsieur le Maire présente les différents dossiers de subventions : Appel à projet du Département, Fonds Verts et ENVI de la Région.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les points du projet et les subventions à solliciter.

3. Révision des loyers communaux :

Les loyers des deux appartements communaux n'ont jamais été révisés. Cette révision est prévue dans le bail de chacune des locataires.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la révision des loyers des deux appartements communaux. Les loyers seront révisés dès 2025 aux dates prévues dans le bail.

4. Tarif cimetière :

DÉLIBÉRATION 2025/001

Les travaux du columbarium se montent à 3 157 € pour quatre cases. M. le maire propose donc de fixer le tarif à 850 € la place au columbarium pour une durée de 30 ans. Denis Reymondon propose que le renouvellement après les 30 ans soit fixé au même tarif qu'une concession standard soit 60 € pour 15 ans ou 120 € pour 30 ans.

Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité et procède à la mise à jour de la grille des tarifs communaux.

5. Questions diverses :

Contrat Germain Berger = La commune a sollicité l'entreprise Germain Berger pour un devis concernant l'entretien annuel des espaces verts et du cimetière avec deux à trois

passages par an. **Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce devis d'un montant de 260 €**

Droit de préférence : M. le Maire et Denis Reymondon informent qu'une parcelle de bois qui touche l'une des parcelles des biens sans maître est à vendre. M. Aublanc s'est aussi positionné comme potentiel acheteur comme étant lui propriétaire d'une parcelle contigüe. La mairie et M. Aublanc ont tous les deux un droit de préférence. Le notaire du vendeur doit contacter la Mairie pour proposition du droit de préférence. Si deux acquéreurs potentiels le choix de l'acheteur sera décidé par le vendeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 05.

La secrétaire de séance,
Valérie MORENO

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE COURTIL-SOUS-BUEFFIERES" around the top edge and "Saône-et-Loire" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sunburst above. The signature is a cursive scribble that crosses the stamp.